

**ROY, JEAN-HUGUES**

Période d'évaluation : juin 2011 (embauche) à septembre 2012

Pondération attribuée aux différentes composantes de la tâche :	
Enseignement	25 %
Création	40 %
Service à la collectivité	35 %

**Présentation générale**

Quelle année pour commencer une carrière de professeur à l'université!

Mon bureau offre une vue sur la place Émilie-Gamelin, point de ralliement de dizaines de manifestations au cours de ce qu'on a appelé le printemps québécois. Chaque jour, le conflit étudiant s'est déroulé sous mes yeux, souvent bruyamment.

C'est donc une année difficile à évaluer sur le plan professionnel. J'ai tenté, dans les premiers mois de 2012, de saisir l'occasion pour continuer à faire mon métier (le journalisme) tout en le liant à mon nouveau rôle d'universitaire.

Ce rôle de prof a initialement été, je dois l'avouer, un costume qui me collait mal à la peau. J'ai été journaliste durant 22 ans. Le fait que je doive compléter une maîtrise, alors que mes collègues professeurs sont pour la grande majorité détenteurs de doctorats, m'a donné le sentiment d'être un imposteur, de ne pas être tout à fait à ma place dans le milieu universitaire.

Mais mes premiers mois à l'UQAM ont été fantastiques. J'ai découvert, à travers les innombrables lectures exigées par ma maîtrise, justement, que la théorie pouvait avoir ses plaisirs. J'ai aussi compris quelle était la place que je pouvais prendre. Aux États-Unis, les universités embauchent des « cliniciens » et leur donnent le titre de « **Professor of Professional Practice** ». Voilà un titre que j'aime bien et qui correspond au rôle que j'entends jouer comme professeur : continuer d'exercer mon métier (le journalisme) pour savoir de quoi je parle devant les étudiants, tout en ayant plus de temps pour réfléchir sur sa pratique. C'est ce que Louis-Claude Paquin avait appelé, à mon entrevue de sélection, un « praticien réflexif », et c'est ce que j'ai commencé, au cours de ces premiers mois à l'UQAM, à devenir.

## Faits saillants

### a) Enseignement (25%)

J'ai enseigné le cours **EDM-4433 (atelier de journalisme télévision)** dans les deux sessions couvertes par la période évaluée. C'était la première fois que je donnais ce cours en tant que professeur, l'ayant donné comme chargé de cours à partir de l'hiver 2008.

Comme à chaque année, j'ai modifié le contenu de mon cours par rapport au contenu de l'année précédente. En 2011-2012, mon embauche m'a permis d'offrir aux étudiants pour la première fois un accompagnement sur le terrain (voir illustration 1). J'ai divisé mon groupe en trois et pendant trois semaines consécutives, j'ai accompagné les étudiants pendant le tournage et le montage d'un reportage de nouvelles télé, une expérience qui a été fort appréciée par les étudiants.



Illustration 1: Les étudiantes Joëlle Robillard et Ariane Perron-Langlois (troisièmes et quatrièmes à partir de la gauche) dans un «scrum» avec l'ancienne ministre de l'Éducation du Québec, Line Beauchamp, le 17 février 2012.

La session précédente (automne 2011), j'ai pour la première fois exigé que les étudiants tournent et montent un reportage dans une seule et même journée. Je ne pouvais pas les accompagner sur le terrain, car ils étaient trop nombreux. Mais j'assurais une présence en salle de montage jusqu'en soirée, ce qui, ici encore, semble avoir été passablement apprécié par les étudiants.

Autre chose que mes étudiants m'ont dit avoir apprécié : au dernier cours de la session d'automne, j'ai organisé la **visite de deux salles de presse** à Montréal. Mes étudiants ont ainsi rencontré plusieurs artisans du Centre de l'information de Radio-Canada et de l'Agence QMI, de Quebecor. Les étudiants ont notamment posé beaucoup de questions à Jules Richer, chef des nouvelles de QMI, sur le récent lock-out au *Journal de Montréal* (Quebecor a été accusée d'avoir créé QMI comme façon détournée d'embaucher des *scabs*).

En étant davantage présent à l'UQAM comme professeur, j'ai également pu travailler plus étroitement avec l'animateur pédagogique **Luc Béliveau** qui a pu faire bénéficier les étudiants d'une meilleure intégration du cours dans les studios de télévision au deuxième étage, intégration qui sera poussée plus loin dans les prochaines années avec les nouveaux serveurs haute-définition qui sont installés. Par exemple, Luc a proposé l'acquisition d'un logiciel permettant de construire des *lineups* (conducteurs), ce qui rapprochera le cours de l'expérience que vivront les étudiants s'ils sont embauchés par LCN ou RDI.

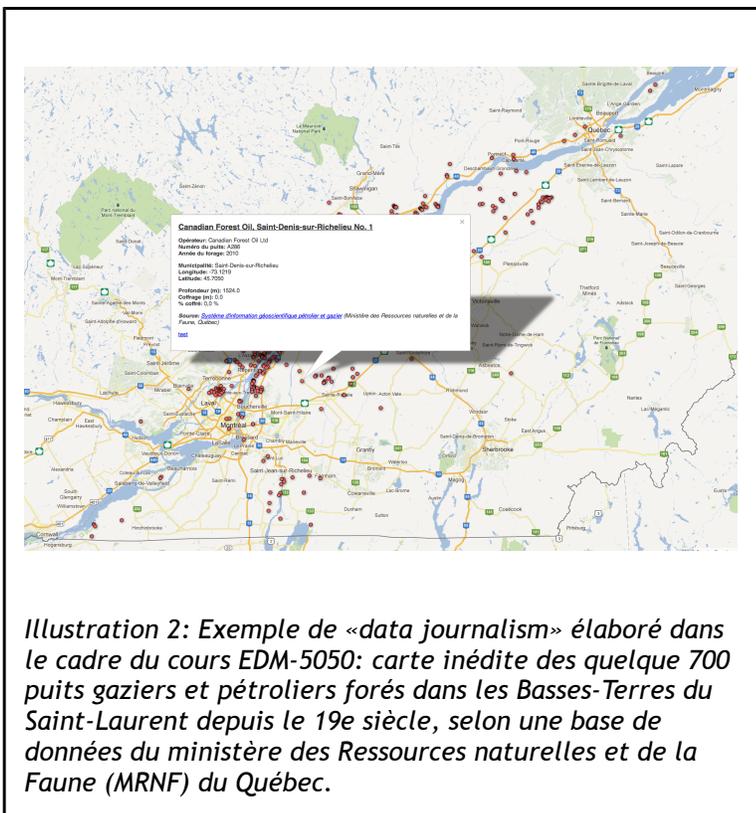
Mon embauche m'a également permis de connaître le laboratoire de la Faculté de communication et son responsable, **Pierre Mercure**. Suite à l'invitation de Pierre, j'utilise désormais les locaux du labo lorsque les étudiants doivent effectuer le montage d'un topos « sous pression », ainsi que pour visionner leurs travaux.

Bref, je renouvelle continuellement les formules pédagogiques dans ce cours et compte poursuivre dans cette voie afin que les étudiants aient à chaque fois un contenu de cours le plus actuel possible.

Par ailleurs, à l'automne 2012, je vais donner le cours **EDM-5050 (initiation aux technologies numériques)** aux deux groupes des étudiants inscrits au programme de journalisme. Dans l'évaluation du programme de journalisme, les étudiants avaient notamment critiqué ce cours comme étant mal adapté à leur réalité. En effet, l'essentiel de ce cours consistait à apprendre le logiciel de traitement de l'image Photoshop et faire un site web avec le logiciel Dreamweaver, ce qui semble davantage destiné aux étudiants en médias interactifs.

Durant l'été 2012, j'ai donc élaboré un tout nouveau contenu de cours :

- éléments théoriques sur l'émergence des technologies numériques en général et leur application au journalisme en particulier, avec emphase sur les médias socio-numériques
- méthodes de recherche sur le web dit « invisible »
- ateliers et exercices pratiques avec services en ligne essentiels en journalisme en 2012 : Flickr, Soundcloud, Vimeo, Storify, Wordpress, etc.
- atelier et travail de session avec bases de données et « data journalism »



Il est prévu que ce cours disparaîtra quand le nouveau programme de journalisme entrera en vigueur, puisque les générations à venir seront faites des « autochtones » du numérique (*digital natives*). Mais une partie de son contenu servira à un nouveau cours de recherche journalistique et à un nouvel atelier de journalisme multiplateforme.

Parmi les autres activités d'enseignement que j'ai réalisées, il y a l'organisation d'un **stage pour les étudiants avec la réserve des Forces armées canadiennes**. Une activité semblable avait été organisée en 2009. Une capitaine de la réserve a contacté Jean-Claude Bürger en octobre 2011 pour organiser un deuxième stage. Il s'agissait d'offrir à neuf (9) étudiants de couvrir un exercice de la réserve prévu en janvier 2012 dans une base des Marines en Caroline du Nord (le camp Lejeune). Pour les militaires, c'est l'occasion de se

familiariser avec le travail des médias. Pour les étudiants, c'est une occasion en or de comprendre les rouages de l'armée.

Jean-Claude m'a confié l'organisation de la suite des choses. J'ai procédé à un appel de candidats, puis à

une sélection rigoureuse de 9 étudiants (questionnaire médical, antécédents judiciaires, etc.), ainsi qu'à la planification logistique (sur le plan des équipements notamment). Jean-Claude et moi avons participé à une réunion à la base militaire de Longue-Pointe. Mais en novembre, la capitaine nous a appris que le stage était annulé en nous donnant pour raison que l'espace était insuffisant pour nous accueillir au camp Lejeune. L'exercice militaire aurait toujours lieu, par contre, mais sans journalistes étudiants. Nous en sommes restés là, jusqu'à la fin décembre lorsque nous avons constaté que la réserve invitait quand même des journalistes à son exercice du début janvier. J'ai contacté la capitaine pour lui faire savoir ma surprise. Elle n'a pas apprécié. Je crains que des occasions de stage avec les Forces armées canadiennes ne nous soient plus jamais offertes.

En septembre 2011, j'ai également organisé une **conférence du journaliste Kai Nagata**. Ce dernier était, jusqu'en juillet 2011, le chef de bureau de CTV à l'Assemblée nationale du Québec. À l'âge de 24 ans, il avait le boulot dont tout jeune journaliste rêve. Mais il a tout plaqué là. Il a expliqué sa démission dans une longue lettre publiée sur son blogue, une lettre qui a déclenché une vive controverse dans les cercles journalistiques canadiens anglais. En gros, il était désillusionné par le journalisme. Les idéaux qui l'animaient avaient été écrabouillés par la machine industrielle qu'est devenue la télévision en général, CTV en particulier. Je l'ai invité pour qu'il s'explique à nos étudiants, mais aussi parce qu'à 24 ans, il n'est pas tellement plus vieux que nos finissants!

En octobre 2011, j'ai aussi donné une séance dans le cours **EDM-1050 (connaissance des médias)** donné par le chargé de cours Alain-Ulysse Tremblay. Il m'avait demandé de traiter de l'histoire du journalisme en ligne depuis son apparition, dans les années 1990, jusqu'à aujourd'hui. J'ai préparé une longue présentation illustrée de nombreux exemples vidéo.

Le 23 février 2012, j'ai effectué une visite d'une journée à la **Graduate School of Journalism** de l'Université Columbia, à Manhattan, NY. J'y ai rencontré la directrice du tout nouveau **Tow Center for Digital Journalism**, Emily Bell, pour lui poser des questions sur un nouveau programme de maîtrise conjointe en journalisme et informatique, ainsi que pour discuter de façon plus générale de l'enseignement du journalisme en cette deuxième décennie du 21<sup>e</sup> siècle, alors que les enfants du numérique débarquent en nos murs. Cette discussion a été très utile dans ma reconstruction du cours EDM-5050 et dans ma réflexion pour l'élaboration d'un futur atelier de journalisme multiplateformes.



*Illustration 3: Emily Bell, directrice du Tow Center for Digital Journalism. (Photo: saisie d'une vidéo de l'entrevue que j'ai réalisée avec elle)*

J'ai également rencontré deux étudiantes inscrites à cette nouvelle maîtrise à la fine pointe pour explorer si un tel programme serait implantable à l'UQAM. La moitié des cours sont dans des matières très techniques comme la gestion de base de données, la programmation, la gestion de projets. Ces cours sont offerts par la Fu School of Engineering (l'école de génie de Columbia). L'autre moitié (cours de reportage, d'écriture journalistique, etc.) relève de l'École de journalisme.



*Illustration 4: L'École supérieure de journalisme de l'Université Columbia a été fondée il y a un siècle par Joseph Pulitzer. Passer chaque matin devant cette inscription doit être diablement inspirant! Soyez sans crainte: l'UQAM est source de bien d'autres inspirations tout aussi exaltantes!*

Disons qu'à mon humble avis, il y a très loin de la coupe au lèvres. Il nous faudrait donc travailler conjointement avec l'ÉTS (École de technologie supérieure) ou encore le département d'informatique. Par ailleurs, je m'interroge sur la pertinence d'un programme aussi pointu.

Cela dit, je crois que nous pourrions aller plus loin dans le perfectionnement technique de nos étudiants. J'ai toujours été persuadé que plus on en connaît sur les aspects techniques de notre boulot, moins c'est un obstacle et plus on peut se concentrer sur le contenu. Quand McLuhan disait que « le message, c'est le médium », il voulait dire que la technologie façonne les médias, que le contenant détermine, jusqu'à un certain point, à quoi ressemblera le contenu. Il sera ainsi de plus en plus important pour les journalistes de demain (nos étudiants) de maîtriser à la fois contenant et contenu. **C'est là mon principal objectif à long terme à l'École des médias.**

## b) Création (40%)

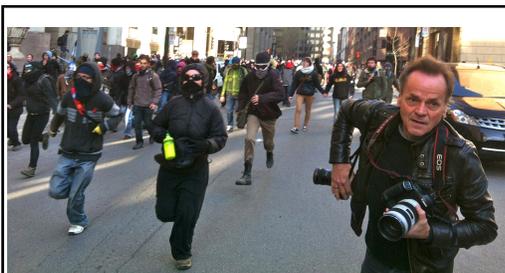
Pour bien savoir de quoi je parle quand j'enseigne, il est primordial, pour moi, de continuer à exercer mon métier. **Praticien réflexif**, sans doute, je suis. Mais je me considère avant tout comme un **professeur clinicien**.

J'ai donc expérimenté différents outils dans la dernière année. Un des plus intéressants a certainement été le **drone Parrot 1.0**, un quadricoptère qui se contrôle avec un téléphone intelligent ou une tablette. Je l'ai acheté à mes frais, en mars. Il s'agissait d'explorer le *drone journalism*, un volet professionnel de plus en plus en vogue dans les pays anglo-saxons. L'Université du Nebraska, par exemple, a mis sur pied un *Drone Journalism Lab* ce printemps. En télévision, on apprécie ces appareils qui permettent d'obtenir, à peu de frais, des images aériennes d'un lieu ou d'un événement. Mais mon test n'a pas été concluant. La batterie du drone ne permet qu'une autonomie de vol de 10 minutes. Plus préoccupant : le Règlement d'aviation canadien, qui règlemente l'espace aérien au Canada, interdit l'utilisation de tels gadgets sans un permis dont les conditions d'obtention sont passablement exigeantes. En effet, les avions et hélicoptères téléguidés existent depuis plusieurs décennies et on n'en voit jamais dans le ciel de Montréal. On peut comprendre pourquoi : si l'appareil échappait au contrôle de son utilisateur, il pourrait tomber et blesser des gens, au sol. Les drones peu coûteux multiplient ce risque. C'est pourquoi, à mon avis, le *drone journalism* ne décollera pas au Canada, bien que des organismes font pression aux États-Unis sur la Federal Aviation Authority (FAA) pour faciliter l'utilisation de ces appareils. Un article de Stéphane Baillargeon dans *Le Devoir* fait état de cette expérience et de mes réflexions (article joint en annexe 1).



*Illustration 5: Un manifestant cagoulé intimide un caméraman de TVA. Saisie d'écran d'un de mes tournages avec GoPro mis en ligne sur Youtube.*

J'ai aussi fait de nombreux tournages avec différentes caméras durant les manifestations étudiantes du printemps. J'ai essayé la **Go Pro**. Sa petite taille permet de se rapprocher de l'action et sa focale grand-angle donnent des résultats intéressants. C'est avec la Go Pro que j'ai notamment tourné un cas d'intimidation de médias, un manifestant masqué s'en prenant à un caméraman de TVA, le 25 avril. Mais parce que cette caméra est destinée d'abord et avant tout aux maniaques des sports extrêmes, elle est recouverte d'un boîtier étanche à l'épreuve des chocs. Cela fait que le son qu'elle capte est de très mauvaise qualité. Il est étouffé, comme si la caméra était l'intérieur du Bonhomme Carnaval. C'est pour cette raison que je ne recommanderais pas d'utiliser la Go Pro pour du reportage d'information. Comme caméra d'appoint, cependant, elle peut donner de très intéressants résultats.



*Illustration 6: Jacques Nadeau, du Devoir, durant une charge policière contre des manifestants en avril 2012.*

Le 19 mai 2012, j'ai participé à l'émission *La Sphère*, à la radio de Radio-Canada où j'étais invité justement pour parler de mes tournages des manifestations étudiantes, mais également de la couverture que j'en faisais sur les médias sociaux.

J'ai également tenté de tourner des manifs avec un iPhone. Mais cela donne des images extrêmement saccadées. À un point tel, que ce que j'ai tourné est pratiquement inutilisable.

Le iPhone prend cependant d'étonnantes photographies, comme celle du photographe du *Devoir* Jacques Nadeau que l'on voit à la page précédente et qui se retrouvera dans un recueil intitulé *Carré Rouge* publié cet automne par les éditions Fides.

J'ai d'ailleurs exploré systématiquement les avantages et les inconvénient du iPhone comme outil de travail en journalisme télévisé afin de préparer différentes présentations que j'ai réalisées à l'automne 2011 et en hiver 2012. J'y présentais comment pallier les différents obstacles en tournage, notamment l'instabilité et la prise de son, et comment faire le montage d'un reportage directement sur un appareil mobile... ou à tout le moins, essayer de monter un reportage (voir illustration 7)!

La préparation de cette présentation m'a amené à fabriquer un trépied maison, ainsi qu'un stabilisateur maison pour iPhone. J'ai également tourné et monté une quinzaine d'extraits vidéo qui ont ponctué la présentation.

Celle-ci a été présentée :

- au **congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)** le 26 novembre 2011, à Québec;
- **devant les rédacteurs-en-chef du Service de l'information de Radio-Canada**, le 9 février 2012, au Centre de l'information de Radio-Canada à Montréal;
- dans le cadre du **colloque Documenter le présent** (organisé par notre collègue du programme de cinéma Viva Paci) au plus récent congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), le 9 mai 2012.



Illustration 7: Extrait d'une présentation sur les limites des téléphones intelligents pour faire du montage vidéo.

Pour le congrès de la FPJQ, j'ai également **réalisé deux films** (l'un de 10 minutes, l'autre de 19 minutes) sur la carrière du journaliste Jean Paré, notamment connu pour avoir fondé le magazine *L'actualité*. Le film de 10 minutes a été montré au cours du gala des prix Judith-Jasmin, le 26 novembre 2011. M. Paré était le récipiendaire du prix « hommage » remis annuellement à un-e journaliste d'expérience pour souligner sa carrière. Les films, illustrés par de nombreux documents d'archives et des entrevues, ont requis plusieurs semaines de recherche, de tournage et de montage à temps perdu. Ils sont accessibles aux URL suivants : <https://vimeo.com/32920910> (pour la version de 10 minutes) et <https://vimeo.com/33630591> (pour la version de 19 minutes).

Le meilleur outil de travail en tournage demeure donc le bon vieux caméscope et j'ai beaucoup tourné cette année avec les NXCAM (HXR-NX5U) du Service audiovisuel. Je les ai souvent utilisés dans les manifestations du printemps et certaines de mes séquences seront utilisées par l'émission *Enquête*, de la télévision de Radio-Canada, qui prépare un reportage sur le travail des policiers au cours de ces manifs. J'ai demandé que l'École des médias et l'UQAM soient créditées pour ces séquences.



Illustration 8: Saisie d'écran d'une vidéo produite pour le site web du magazine L'actualité.

Enfin, j'ai produit de nombreux **articles magazine**. Pour *L'actualité*, j'ai tenu une chronique technologie qui paraissait à tous les deux numéros. J'ai aussi produit quatre reportages plus longs, généralement sur des sujets reliés à la techno. Dans un cas, j'ai également produit deux vidéos qui accompagnaient la version de l'article qui a été mise en ligne sur le site web du magazine (illustration 8, page précédente). Pour *Québec Science*, j'ai produit un article sur la construction du pont Champlain dont on a souligné le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture en juin 2012.

À l'automne 2012, j'ai cependant cessé de faire de la pige afin de me concentrer sur la maîtrise que dois faire pour répondre aux exigences de la clause 9.06 de la convention collective SPUQ-UQAM. Je me suis inscrit, en juin 2011, au département

d'information et de communication de l'Université Laval à la **maîtrise en communication publique avec mémoire**.

À la session d'automne 2011, j'ai suivi et passé le cours **COM7009 – Méthodologie**. Au cours de la même session, je voulais suivre un cours de théorie de la communication, mais il était donné le vendredi, le même jour que je donne mon atelier de journalisme télévisé. Pour pallier, je me suis donc inscrit, après accord de l'Université Laval, à un cours à l'Université McGill : **COM 614 – Discourse Theory and Analysis**. J'ai cependant abandonné ce cours à mi-chemin pour trois raisons : le contenu cours était trop pointu, trop concentré sur le discours et pas assez ouvert sur les théories de la communication; je n'avais pas le temps de faire toutes les lectures et les travaux requis; il y avait une grève des employés de soutien de McGill et j'étais très mal à l'aise de franchir des lignes de piquetage à chacune des séances.

À la session d'hiver 2012, j'ai suivi et passé le cours **COM6040 – Méthodes mixtes**. À la session d'été 2012, j'ai commencé à suivre le cours **COM6007 – Théories de la communication publique**, mais comme les étudiants aux cycles supérieurs de l'Université Laval sont en grève, je devrai le compléter à une session ultérieure.

Au cours de l'un de ces cours, j'ai effectué de nombreux travaux, dont l'un consistait à une analyse de l'utilisation de Twitter par les journalistes québécois. Selon ma superviseure de maîtrise, la professeure Colette Brin, ce travail aurait pu être la base d'un article qui aurait pu être publié dans une revue scientifique ou faire l'objet d'une présentation en colloque, une idée que je n'ai pas poursuivie, car j'ai par la suite appris qu'un autre étudiant inscrit à la maîtrise à l'Université Laval travaille sur ce même sujet. J'y développais, à partir de divers outils d'analyse du trafic de Twitter, un « indice d'influence » des journalistes et médias du Québec. Je joins ci-dessous un des tableaux de mon *paper*.

	Compte Twitter	Tweets	Abonnés	Tweetreach	EXP-1	EXP-2-3	EXP-4-7	EXP-7+	Indice 1 - EXP 1 à 7	Indice 2 - EXP 2 à 7	Indice 3 - (I2)/Abonnés
1	@Lactu_Lisee	1 291	8 901	41 718	10 309	6 681	22 791	1 937	165 921	155 612	17,48
2	@JdeMontreal	4 279	5 436	28 946	14 461	11 045	3 251	189	61 277	46 816	8,61
3	@cherejoblo	1 268	5 539	37 177	24 152	9 432	3 303	290	67 929	43 777	7,90
4	@technomade	21 041	6 934	36 005	17 710	15 710	2 172	413	71 822	54 112	7,80
5	@lesaffairescom	5 748	6 224	27 486	14 292	8 397	4 075	722	62 751	48 459	7,79
6	@Diaz_Alex	3 327	12 163	83 240	54 028	23 371	4 289	1 552	146 909	92 881	7,64
7	@malussier	5 717	7 019	30 493	15 247	11 084	3 187	975	67 311	52 064	7,42
8	@PaulJournet	2 778	6 844	18 434	4 713	8 566	4 785	370	55 036	50 323	7,35
9	@sophiedurocher	2 571	8 813	30 641	16 022	7 170	5 802	1 647	77 387	61 365	6,96
10	@moalla	26 922	5 666	18 458	8 577	7 287	1 687	907	42 422	33 845	5,97

### c) Service à la collectivité (35%)



Illustration 9: Tableau blanc d'une des sessions de travail du comité de révision de programme de journalisme.

À l'interne, j'ai assisté à toutes les assemblées départementales de l'École des médias en entier, sauf celle du 22 mars 2012 où j'ai accompagné quatre étudiants en tournage qui avaient accepté, malgré la grève, de reprendre un travail (nous avons tourné durant la première grande manifestation nationale).

J'ai également participé, avec mes collègues Jean-Claude Bürger, Antoine Char, Judith Dubois et Chantal Francoeur, à plusieurs réunions sur la **refonte du programme de journalisme**, un travail qui n'est pas encore terminé. Nous avons réécrit plusieurs descripteurs et réorganisé l'offre de cours en fonction des critiques contenues dans l'autoévaluation réalisée ces dernières années.

J'ai aussi pris la responsabilité du site web du programme de journalisme ([www.journalisme.uqam.ca](http://www.journalisme.uqam.ca)). Mais l'outil utilisé pour la production de contenu (Joomla) ne m'est pas suffisamment familier et, ce qui est un obstacle plus grand, la structure du site créé par le Service audio-visuel est complexe. Je n'ai donc malheureusement pas rénové ni entretenu le site comme je l'aurais souhaité.

Toujours à l'interne, d'une certaine façon, j'ai supervisé une équipe d'étudiants qui a participé à un concours organisé par Télé-Québec : Quatrième Regard, composée d'Émilie Florence G. Ferraris et Williams place (derrière une autre équipe de La compétition consistait à réaliser des reportages, imposés par les organisateurs, et à assurer une présence sur le site web de la compétition sous la forme d'un journal vidéo. La supervision consistait à identifier d'angles différents pour leurs reportages, à les aider dans la recherche de leurs sujets en leur fournissant certains contacts, puis à les aider dans la rédaction de leurs textes et le montage de leurs reportages. J'ai également été présent à la remise des prix dans les studios de Télé-Québec pour représenter l'UQAM et accompagner les lauréats.



**Le Triathlon du français.** L'équipe du Clavel-Forget, Étienne Dupuis, Fonseca-Baeta, a terminé en deuxième lieu à l'UQAM supervisée par Alain Gerbier). Les équipes devaient assister les étudiants dans les versions écrite, audio et vidéo de leur reportage. J'ai également été présent à la

À l'externe, j'ai régulièrement participé à **ProjetJ** ([www.projetj.ca](http://www.projetj.ca)), une initiative de la Fondation pour le journalisme canadien en réalisant des reportages vidéo sur, notamment, la création du *Huffington Post Québec*, les bureaux de l'Agence France-Presse à Montréal et le travail de la télévision communautaire de l'Université Concordia (CUTV) qui s'est surtout fait connaître durant les manifestations étudiantes. Ce dernier reportage, de plus de 15 minutes, est accessible à l'URL suivant : <http://vimeo.com/4400624>.

Pour tous ces reportages, j'ai fait le tournage et le montage, ainsi que la conception d'éléments graphiques et même, dans certains cas, composé une musique d'ambiance.



Illustration 10: Saisie de la vidéo réalisée sur CUTV



J'ai aussi donné beaucoup de temps à la **Fédération professionnelle des journalistes du Québec** (FPJQ), la plus importante association de journalistes de la province, en faisant les deux films sur le récipiendaire de son prix Judith-Jasmin hommage. J'ai également écrit un article pour *Le Trente*, le magazine de la FPJQ, sur un nouveau programme de maîtrise en journalisme et informatique proposé par l'Université Columbia.

Pour la FPJQ, j'ai en outre parrainé une vidéojournaliste française d'une demi-douzaine d'années d'expérience qui souhaite s'établir et travailler au Québec. Le parrainage, qui s'est étendu de septembre 2011 à septembre 2012, a consisté en des réunions régulières et des visites auprès d'employeurs potentiels.

Le samedi 21 avril 2012, j'ai été l'animateur d'un débat à la deuxième édition des **Journées de la Tunisie nouvelle** (JTN), à Montréal. Le débat était intitulé **Le journalisme citoyen : enjeux actuels et perspectives d'avenir** et il réunissait quatre conférenciers : Ghassen Ben Khalifa, cyberactiviste et journaliste citoyen basé à Montréal; Taïeb Moalla, journaliste au *Journal de Québec*; Dima Khatib, correspondante d'Al-Jazeera au Venezuela et une des blogueuses les plus réputées du Moyen-Orient; ainsi que Issam Hénî, blogueur et photographe basé en Tunisie.

Le samedi 7 juillet 2012, j'ai également donné un atelier d'une journée aux artisans de **3RTV**, une télévision communautaire qui est en train d'être mise sur pied à Trois-Rivières. L'atelier a été donné à Trois-Rivières même et portait sur le travail du journaliste télé, ses droits et ses devoirs (éthique journalistique de base).



*Illustration 11: Atelier sur l'éthique journalistique avec quelques-uns des artisans de 3RTV (photo: Guy Borremans)*

Enfin, j'ai co-supervisé avec Pierre Sormany (directeur général de Vélo-Québec éditions et chargé de cours à l'Université de Montréal) un stage d'une semaine durant lequel des étudiants en journalisme de l'U. de M., de l'Université Laval et de l'UQAM couvraient en textes, photos et vidéos les travaux du 80<sup>e</sup> congrès de l'Acfas, à Montréal. J'étais en fait responsable des équipes qui réalisaient des reportages vidéo avant et pendant le congrès. J'ai notamment fait débloquer une entrevue avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Sam Hamad (responsable des politiques d'aide à la science et à la recherche), opportunité que les étudiants ont fort appréciée.

Les productions de ce stage, intitulé **Relève-média**, sont accessibles dans une section spéciale du site web du magazine *Découvrir*, de l'Acfas (<http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/edition-speciale>).



Au cours de ce congrès, j'ai également tourné les prestations des participants à un concours appelé « Ma soutenance en 180 secondes » au cours duquel 31 étudiants ont résumé leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de doctorat en moins de trois minutes. De ce tournage, j'ai monté 62 capsules de plus de trois minutes (plus de trois heures de matériel) dont la moitié sont présentes sur le site web de l'Acfas, l'autre moitié sera diffusée pendant l'année à venir sur les ondes du Canal Savoir.

# CONVERGENC

## La miniaturisation au service du journalisme

De nouveaux outils offrent aux reporters la possibilité de porter un regard original sur l'actualité

Un téléphone dit intelligent pour traiter et diffuser des images, du son, du texte. Un drone télécommandé avec son iPhone pour capter des images du monde en surplomb. Le journalisme mobile et multidoué se miniaturise et, encore une fois, le contenant modèle le contenu.

STÉPHANE BAILLARGEON

**E**t boum dans le lampadaire de la cour intérieure. Sitôt envolé, sitôt écrasé, en ce matin de printemps froid, mêlant le grésil et les bourrasques. Mais le drôle de drone résiste et reprend son envol pour permettre la photo convoitée.

«Le test n'est pas concluant», se désole laconiquement Jean-Hugues Roy, professeur de journalisme à l'École des médias de l'UQAM, aux commandes du minihélico, avec son iPhone. L'ex-journaliste de Radio-Canada a payé de sa poche l'acquisition de l'appareil *made in France* pour voir quelles images il pourrait bien en tirer.

Le quadrimoteur en plastique, au coût d'environ 300 \$, est équipé de deux caméras. Il peut en emporter une troisième, du genre GoPro, jusqu'à une hauteur de quarante ou cinquante mètres.

«J'ai toujours été fasciné par les gadgets et la technologie, poursuit le professeur spécialisé dans les nouveaux médias. Mon modèle téléguidé est décevant: la batterie n'a qu'une autonomie de dix minutes. Mais une nouvelle génération sera bientôt en vente et pourrait mieux servir à capter des images. On peut imaginer toutes sortes d'applications, par exemple, pour couvrir les manifestations étudiantes à très peu de frais. Un drone, c'est un peu un minihélicoptère TVA...»

### Modèle réduit

Un drone («faux bourdon»), c'est un aéronef sans pilote à bord. Les petits avions téléguidés sont utilisés depuis des années par l'armée et la police pour surveiller et punir. Quelques professionnels de l'info ont déjà adopté



Jean-Hugues Roy est aux commandes du minihélico téléguidé. ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

amis anglos ont forgé le terme «*drone journalism*» pour décrire la pratique naissante.

L'école de journalisme de l'Université du Nebraska à Lincoln vient de créer un laboratoire de journalisme avec télécommande. Les apprentis reporters vont réaliser des reportages en utilisant des images fournies par les modèles réduits. Ils veulent aussi débattre des questions éthiques et juridiques liées, par exemple, au respect de la vie privée. Les faux bourdons fouinent pour vrai partout.

Ici, les règles interdisent de survoler les villes avec ce genre d'engin. Aux États-Unis, l'Office fédéral de l'aviation (Federal Aviation Administration) vient de fixer les balises pour tester la cohabitation dans les airs des petits et des gros appareils. Six zones seront sélectionnées pour qu'y soient menées différentes expériences, avec l'objectif d'en généraliser l'usage d'ici 2015. Les drones pourraient alors servir à combattre les feux de forêt, à vendre des immeubles, à pourchasser les criminels, à surveiller les frontières ou à tourner des films et des reportages.



### Sous le manteau

La révolution technologique produit aussi ses effets au sol, encore et toujours avec le téléphone, appareil emblématique de ce début du troisième millénaire. Un journaliste de la chaîne AlJazeera English (AJE) s'est infiltré en Syrie avec pour seul équipement un cellulaire. Un iPhone, en l'occurrence, qui lui a servi pour tourner un documentaire exceptionnel témoignant de la lutte des opposants au régime répressif. La production, nerveuse, urgente, montre des rassemblements improvisés dans les villes de Damas et de Homs. Souvent, les petites foules chantent et scandent des slogans.

Le reporter d'AJE, demeuré anonyme, explique que l'appareil lui a permis de rester discret. «Transporter une caméra était devenu trop risqué», dit-il d'entrée de jeu dans son reportage d'une trentaine de minutes, intitulé *Syria: Songs of Defiance* et disponible à *aljazeera.com*. Deux journalistes ont encore été tués la semaine dernière en Syrie, cette fois à la frontière turque.

Quelques jours avant la diffusion du i-reportage par AJE, le gouvernement syrien avait d'ailleurs annoncé l'interdiction du téléphone d'Apple sur son territoire. Son importation et son utilisation sont maintenant prohibées. L'appareil a été beaucoup utilisé par les opposants au régime de Bachar Al-Assad pour diffuser des images de la répression.

### Un téléphone comme studio

propre téléphone lui sert finalement à tout faire: planifier son horaire, rester en contact avec le bureau, prendre ses courriels, gazouiller ou poster des informations dans Facebook, mais aussi prendre des photos, enregistrer des conversations, tourner des vidéos, prendre des notes pour ses interventions en ondes et écrire ses reportages. Son iPhone, ce n'est pas qu'un cellulaire: c'est un studio multimédia de poche.

«Pour moi, c'est devenu un outil indispensable, dit M. Zabihyan. C'est un centre de production et de diffusion d'information très complet. J'enregistre des entrevues et je les transmets à Radio-Canada, qui en diffuse des extraits. J'ai un appareil photo à 2000 \$ et je m'en sers moins que mon iPhone. Pour le rapport qualité et rapidité, c'est formidable.»

Bref, l'expérience radio-canadienne de journalisme mobile, sur la Rive-Sud et la Rive-Nord, lui semble «très concluante». Ils sont quatre i-reporters hypermobiles à expérimenter sur ces deux terrains on ne peut plus branchés, qui exigent d'eux beaucoup de polyvalence et de souplesse pour produire vite et bien pour plusieurs médias. Le téléphone intelligent transforme son propriétaire en un journaliste multidoué.

«Je suis multiplateforme, dit le jeune Bahador Zabihyan. Si on me demande un texte le matin, je l'écris. Si on me demande de passer à la radio en direct, je le fais. Si on me veut à la télé, j'y vais. Et tout ça, en twittant et en alimentant le site Internet. Et tout ça en partie avec le même appareil.»

Evidemment, ce ne sont pas les images, les sons ou les textes qui manquent pour témoigner du monde. Les manifs étudiantes le prouvent encore: notre époque vit une surabondance d'informations ou d'événements-monuments captés par une multitude d'appareils portables de plus en plus petits. «Les technologies portent et stimulent les mutations, dit le professeur Roy. La prophétie de McLuhan se poursuit: le médium, c'est le message. Le contenant modèle le contenu. La miniaturisation de l'électronique permet les petites caméras, qui nous poussent à aller plus vite pour fournir de plus en plus d'images aux réseaux, qui en

MÉDIAS TRADITIONNELS

2011-24 nov

# Le mauvais usage de Twitter

## peine 2 % des gazouillis demandent de l'aide ou de l'info

ÉPHANE BAILLARGEON

Quand les médias gazouillent, c'est à leur propre sujet. Quand le public écoute, c'est à son sujet, enfin, pour entendre ce que la famille et les amis ont à raconter.

Enfin, les réseaux sociaux oscillent donc entre la grande autopromotion et la petite communauté de référence.

Reprenons. Ces conclusions découlent des études du Pew Research Center (PRC) for Excellence in Journalism. L'enquête sur l'usage du nouveau média par les vieux s'intitule «*How Instream Media Outlets Use Twitter*» et a été publiée la semaine dernière. Elle porte sur 3600 messages envoyés par 13 des plus grandes reprises médiatiques des États-Unis, du *Washington Post* au réseau CNN.

L'analyse montre que neuf fois sur dix (93 % précisément), les messages lancés par ces médias traditionnels renvoient à des nouvelles dénichées sur leurs propres sites Internet. À peine un lot pointe vers la production d'un site externe et 1 % seulement vers une nouvelle produite par un autre média. Bref, Twitter devient une sorte de fil de presse en ligne, et encore, pour le contenu autogénéré par les propriétaires du compte et uniquement celui-là.

Le professeur Jean-Hugues Roy, de l'École des médias de l'UQAM, n'est pas surpris par ces résultats qui confirment l'impression des utilisateurs. *Le Devoir*, comme tous les autres «vieux» médias du Québec, n'agit pas autrement avec son compte autopromotionnel. «*Cette utilisation de Twitter de la part des entreprises ne m'étonne pas*», dit le spécialiste des nouveaux médias. *Je la trouve par contre plus dérangement de la part des journalistes.*»

En ce propos, le professeur Roy trouve dommageable l'étude ait amalgamé les messages des re-

porters et ceux des médias sans distinction, alors que les pratiques des uns pourraient s'avérer bien moins «marketing» que celle des autres. Il donne l'exemple de Tu Thanh Ha, journaliste au *Globe and Mail*, qui twittait hier en direct au sujet de l'expulsion des indignés du mouvement Occupy Toronto. Anne-Caroline Desplanques, de ProjetJ, un centre multimédia sur le journalisme québécois, utilise aussi très bien ce microreportage en direct.

### Petit débat entre microblogueurs

À peine 2 % des gazouillis étudiés par le PRC demandaient de l'aide ou de l'information aux récepteurs. L'étude troublante a déclenché avant-hier un petit débat entre journalistes microblogueurs. «*À mon avis, laissons la pub aux comptes officiels des médias; aux scribes le reporting, l'échange et autres fonctions de Twitter*», y a écrit @jeanhugueroy. Il a aussi écrit qu'en fait, «*on ne sait pas exactement pourquoi les gens suivent tel ou tel journaliste*» et que c'était «*un bel objet d'étude*» potentiel.

On y voit un peu plus clair avec l'autre nouvelle recherche du PRC, dévoilée cette semaine et portant sur les motivations des utilisateurs des différents médias sociaux (Facebook, Twitter, MySpace ou LinkedIn). Les deux tiers des répondants ont indiqué se servir de ces réseaux pour rester en contact avec les amis ou la famille. La moitié retrouve des amis dont elle a perdu la trace.

Un usager sur dix cherche de nouveaux amis, un sur vingt suit des célébrités à la trace. D'ailleurs, les gazouilleurs sont les plus susceptibles de se délecter des nouvelles des stars, qui n'en demandent pas moins. À eux seuls, @ladygaga et @justinbieber cumulent plus de 30 millions d'abonnés...

*Le Devoir*

## **Plans de travail**

Aux pages suivantes sont annexés les plans de travail pour les années académiques 2011-12 et 2012-13, tels qu'adoptés par l'Assemblée départementale. (Annexes 2 et 3)

①

**PLAN ANNUEL DE TRAVAIL**  
**École des médias**  
 Année académique 2011- 2012

**Nom et prénom :**                    ROY, Jean-Hugues

**Matricule :**                            - - - -

**Vacances annuelles :**            Juillet 2011

**Signature :**                            \_\_\_\_\_

**Date :**                                    30 mars 2011

**PRÉAMBULE**

En vertu de la clause 10.14, la professeure, le professeur doit faire état de ses réalisations et de ses activités au cours de l'année écoulée, et ce, à l'égard de chacune des composantes de sa tâche. Elle, il indique également, le cas échéant, les changements (abandons, ajouts, précisions, etc.) advenus durant l'année écoulée au regard de son plan annuel de travail en exposant sommairement le contexte entourant les changements intervenus.

***Enseignement : (Ne s'applique pas: nouveau professeur)***

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

***Recherche ou création : (Ne s'applique pas: nouveau professeur)***

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

***Service à la collectivité : (Ne s'applique pas: nouveau professeur)***

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## PLAN ANNUEL DE TRAVAIL

Conformément aux dispositions de l'article 10, chaque professeure, professeur doit déposer son plan de travail annuel. En effet, la clause 10.14 de la convention collective UQAM-SPUQ spécifie que :

*« Aux fins de la répartition équitable des tâches (clause 10.25) et de l'évaluation (article 11), la professeure, le professeur doit déposer au département son plan annuel de travail pour l'année universitaire débutant le 1<sup>er</sup> juin.*

*Avant le 1<sup>er</sup> mai, la professeure, le professeur doit soumettre, pour approbation à l'assemblée départementale, son plan de travail indiquant les activités qui correspondent à chacune des composantes de sa tâche, en vertu des clauses 10.03, 10.04, 10.05.*

*Outre les activités prévues aux clauses 10.03, 10.04 et 10.05, la professeure, le professeur doit mentionner, le cas échéant, tout dégrèvement d'enseignement obtenu et indiquer, s'il y a lieu, les options d'aménagement de sa tâche choisies en vertu des clauses 10.07, 10.08 et 10.09.*

*La professeure, le professeur indique la période de ses vacances.*

*Dans un document distinct, conformément à la clause 18.01, la professeure, le professeur doit également déclarer à son assemblée départementale les activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées qu'elle, il exerce ou entend exercer au cours de l'année ».*

L'article 10.06 stipule également que « *La charge annuelle de travail de la professeure, du professeur comprend, dans des proportions variables, les composantes indiquées à la clause 10.01* », soit l'enseignement, la recherche ou la création et le service à la collectivité et que « *La pondération de ces composantes relève de la professeure, du professeur et s'intègre dans la distribution des tâches au sein des départements.* »

### **ENSEIGNEMENT**

---

Conformément aux dispositions de la clause 10.03, l'enseignement comprend les activités suivantes : préparation et prestation des activités d'enseignement créditées et l'évaluation des étudiantes et étudiants qui en découle; l'élaboration de méthodes et d'instruments pédagogiques; l'encadrement rattaché à ces activités; l'encadrement d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs; les activités de formation réalisées dans le cadre de la politique préparée par la Commission des études et reconnues par le Comité des services aux collectivités; les activités de formation réalisées dans le cadre de projets de coopération internationale et reconnues par la Commission des études; l'encadrement des personnes concernées par les activités énumérées précédemment.

#### **Activités d'enseignement créditées**

Veillez préciser le sigle, le groupe du cours et le nombre de crédits :

ÉTÉ 2012

AUTOMNE 2011

HIVER 2012

\_\_\_\_\_

EDM-4433-50

EDM-4433-50

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Dégrèvements d'enseignement

Selon la clause 10.20, une professeure, un professeur peut bénéficier d'un **maximum de 9 crédits** par année en dégrèvements d'enseignement. **Tout dégrèvement au-delà de ce maximum n'est pas pris en compte.** De plus, selon la clause 10.23, une professeure, un professeur ne peut cumuler les directions académiques.

Veillez à cet effet préciser la nature du dégrèvement obtenu de même que le nombre de crédits.

Nature du dégrèvement	Nombre de crédits
Dégrèvement d'accueil	6 crédits

## Encadrements d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs

Nom de l'étudiante, l'étudiant /	Cycle d'étude	/	Date d'obtention
(ne s'applique pas)	/	/	/
	/	/	/
	/	/	/
	/	/	/

## Aménagement des activités d'enseignement créditées

Une professeure, un professeur peut, selon la clause 10.07, aménager ses tâches d'enseignement selon les options suivantes :

1. Assumer plus de douze (12) crédits par année, mais pas plus que dix-huit (18). Il est impossible de cumuler plus de neuf (9) crédits en réserve. Toute activité d'enseignement, en tout ou en partie, prise en sus qui augmenterait la réserve au-delà de ce maximum ne sera pas prise en compte. Elle ne peut servir à augmenter son fonds de recherche si celui-ci a atteint le maximum prévu au paragraphe 3.
2. Assumer moins de douze (12) crédits par année, mais pas moins de trois (3). Il est possible de reporter ainsi un maximum de neuf (9) crédits à assumer ultérieurement.
3. Assumer plus de douze (12) crédits par année, mais pas plus de dix-huit (18), sans que les crédits ainsi assumés au-delà de douze (12) constituent une réserve conformément au paragraphe 1. Une somme de 5 000\$ est alors versée pour chaque tranche de trois (3) crédits dans un fonds de recherche-création (Fonds C) ou une somme de six mille dollars (6 000\$) dans un fonds de bourses étudiantes. Le solde maximal de ces fonds ne peut excéder 20 000\$.

Si vous choisissez d'aménager vos activités d'enseignement pour l'année visée, veuillez nous préciser l'option retenue.

---

---



## **SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

---

Conformément aux dispositions de la clause 10.05, le service à la collectivité se divise en deux catégories et comprend notamment les activités suivantes :

### **Service à la collectivité à l'intérieur de l'Université**

Tâches de direction ou d'adjoint à la direction (de faculté, de département, de module, d'unité de programme(s), d'école, d'institut, de centre institutionnel de recherche ou de création, de chaire); tâches de participation à un comité exécutif, aux activités organisées ou prescrites par les facultés, les modules, les unités de programmes, les comités de programmes; participation aux travaux des organismes de l'Université, à des activités de formation en pédagogie universitaire et aux activités syndicales.

✓ → **Participer au comité de réforme du programme de journalisme**

---

✓ → **Participer aux assemblées départementales**

---

→ **Participer aux mécanismes d'admission des futurs étudiants au programme de journalisme.**

---

---

---

---

### **Service à la collectivité à l'extérieur de l'Université**

Tâches de participation aux travaux des organismes de l'Université du Québec; participation à des activités en dehors de l'Université du Québec, mais reliées à la fonction de professeure, professeur.

→ **Participer aux travaux (Congrès, notamment, ainsi qu'un éventuel «Comité du titre») de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).**

---

---

---

---

---

---

---

# DÉCLARATION

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXTÉRIEURES RÉMUNÉRÉES

La clause 18.01 stipule que « *La responsabilité première de la professeure, du professeur, qui découle de son lien d'emploi avec l'Université, est d'exercer pleinement sa fonction universitaire et d'assumer la tâche normale décrite à l'article 10.*

*Les activités professionnelles extérieures doivent être reliées au domaine de compétence de la professeure, du professeur et favoriser l'amélioration et l'enrichissement des fonctions d'enseignement, de recherche ou de création et de service à la collectivité.*

*Dans le cadre des activités professionnelles extérieures, les rapports contractuels noués par la professeure, le professeur avec des individus, des groupes ou des organismes doivent respecter la nature et le rôle spécifiques de l'Université comme institution publique.*

*L'Université permet à une professeure, un professeur de s'engager dans des activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées à la condition qu'elle, il obtienne l'accord de son assemblée départementale lors de l'approbation de son plan de travail annuel (clause 10.14) et que ces activités ne soient pas en compétition directe avec les activités de l'Université. »*

La clause 10.14 stipule que « *Dans un document distinct, conformément à la clause 18.01, la professeure, le professeur doit également déclarer à son assemblée départementale les activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées qu'elle, qu'il exerce ou entend exercer au cours de l'année. Il doit également préciser le temps qu'elle, qu'il doit normalement y consacrer (clause 18.01).* »

Prévoyez-vous exercer des activités professionnelles extérieures au cours de la prochaine année?

OUI   X

NON

Si oui, veuillez indiquer **la nature de vos activités professionnelles extérieures et le nombre d'heures par semaine** que vous entendez y consacrer.

### **NATURE et NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE :**

→ **Piges en journalisme web et/ou télévisé, activité compatible avec la nature du poste de professeur-praticien.**

→ **10 heures / semaine environ.**

**Toute modification à cette déclaration, visant en cours d'année l'ajout d'activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées, doit être approuvée par l'assemblée départementale.**

**SIGNATURE :**

\_\_\_\_\_

**DATE :**

\_\_\_\_\_ 30 mars 2011

**Dégrèvements d'accueil et/ou allocation pour la  
recherche et la création (10.23 b)**Professeur: **JEAN-HUGUES ROY**

Date d'embauche :

Département : **École des médias****Options****A. Deux dégrèvements**

- Je prendrai un dégrèvement à l'hiver 2011
- Je prendrai un dégrèvement à l'hiver 2011 et un dégrèvement en 2012-2013
- Je prendrai un dégrèvement en 2011-2012 et un dégrèvement en 2012-2013
- Je prendrai mes deux dégrèvements en 2011-2012
- Je prendrai mes deux dégrèvements en 2012-2013

**B. Un dégrèvement et une allocation pour la recherche et la création (5000\$)**

- Je prendrai un dégrèvement à l'hiver 2011
- Je prendrai un dégrèvement en 2011-2012
- Je prendrai un dégrèvement en 2012-2013

**C. Aucun dégrèvement et une allocation pour la recherche et la création (10 000\$)**

- Je prendrai une allocation pour la recherche et la création (10 000\$)

\_\_\_\_\_  
Signature du professeur\_\_\_\_\_  
Signature du directeur**Veillez retourner ce formulaire à l'attention de :**Madame Josée Dumoulin  
Directrice  
Service du personnel enseignant

Local D-1300 ou par télécopieur au numéro 7803

PLAN ANNUEL DE TRAVAIL  
Année académique 2012- 2013

Département :	École des médias
Nom et prénom :	_____
Matricule :	_____
Signature :	_____
Date :	_____

\*\*\*\*\*

**PRÉAMBULE**

En vertu de la clause 10.14, la professeure, le professeur doit faire état de ses réalisations et de ses activités au cours de l'année écoulée, et ce, à l'égard de chacune des composantes de sa tâche. Elle, il indique également, le cas échéant, les changements (abandons, ajouts, précisions, etc.) advenus durant l'année écoulée au regard de son plan annuel de travail en exposant sommairement le contexte entourant les changements intervenus.

*Enseignement :*

*Recherche ou création :*

*Service à la collectivité :*

## PLAN ANNUEL DE TRAVAIL

Conformément aux dispositions de l'article 10, chaque professeure, professeur doit déposer son plan de travail annuel. En effet, la clause 10.14 de la convention collective UQAM-SPUQ spécifie que :

*« Aux fins de la répartition équitable des tâches (clause 10.25) et de l'évaluation (article 11), la professeure, le professeur doit déposer au département son plan annuel de travail pour l'année universitaire débutant le 1<sup>er</sup> juin.*

*Avant le 1<sup>er</sup> mai, la professeure, le professeur doit soumettre, pour approbation à l'assemblée départementale, son plan de travail indiquant les activités qui correspondent à chacune des composantes de sa tâche, en vertu des clauses 10.03, 10.04, 10.05.*

*Outre les activités prévues aux clauses 10.03, 10.04 et 10.05, la professeure, le professeur doit mentionner, le cas échéant, tout dégrèvement d'enseignement obtenu et indiquer, s'il y a lieu, les options d'aménagement de sa tâche choisies en vertu des clauses 10.07, 10.08 et 10.09.*

*La professeure, le professeur indique la période de ses vacances.*

*Dans un document distinct, conformément à la clause 18.01, la professeure, le professeur doit également déclarer à son assemblée départementale les activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées qu'elle, il exerce ou entend exercer au cours de l'année ».*

L'article 10.06 stipule également que « *La charge annuelle de travail de la professeure, du professeur comprend, dans des proportions variables, les composantes indiquées à la clause 10.01* », soit l'enseignement, la recherche ou la création et le service à la collectivité et que « *La pondération de ces composantes relève de la professeure, du professeur et s'intègre dans la distribution des tâches au sein des départements.* »

### ENSEIGNEMENT

---

Conformément aux dispositions de la clause 10.03, l'enseignement comprend les activités suivantes : préparation et prestation des activités d'enseignement créditées et l'évaluation des étudiantes et étudiants qui en découle; l'élaboration de méthodes et d'instruments pédagogiques; l'encadrement rattaché à ces activités; l'encadrement d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs; les activités de formation réalisées dans le cadre de la politique préparée par la Commission des études et reconnues par le Comité des services aux collectivités; les activités de formation réalisées dans le cadre de projets de coopération internationale et reconnues par la Commission des études; l'encadrement des personnes concernées par les activités énumérées précédemment.

#### **Activités d'enseignement créditées**

Veillez préciser le sigle, le groupe du cours et le nombre de crédits :

ÉTÉ 2012	AUTOMNE 2012	HIVER 2013
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

### **Dégrèvements d'enseignement**

Selon la clause 10.20, une professeure, un professeur peut bénéficier d'un maximum de 9 crédits par année en dégrèvements d'enseignement. Tout dégrèvement **au-delà de ce maximum n'est pas pris en compte**. De plus, selon la clause 10.23, une professeure, un professeur ne peut cumuler les directions académiques.

Veillez à cet effet préciser la nature du dégrèvement obtenu de même que le nombre de crédits.

Nature du dégrèvement	Nombre de crédits

### **Encadrements d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs**

Nom de l'étudiante, l'étudiant	Cycle d'étude	Date d'obtention

### **Aménagement des activités d'enseignement créditées**

Une professeure, un professeur peut, selon la clause 10.07, aménager ses tâches d'enseignement selon les options suivantes :

1. Assumer plus de douze (12) crédits par année, mais pas plus que dix-huit (18). Il est impossible de cumuler plus de neuf (9) crédits en réserve. Toute activité d'enseignement, en tout ou en partie, prise en sus qui augmenterait la réserve au-delà de ce maximum ne sera pas prise en compte. Elle ne peut servir à augmenter son fonds de recherche si celui-ci a atteint le maximum prévu au paragraphe 3.
2. Assumer moins de douze (12) crédits par année, mais pas moins de trois (3). Il est possible de reporter ainsi un maximum de neuf (9) crédits à assumer ultérieurement.
3. Assumer plus de douze (12) crédits par année, mais pas plus de dix-huit (18), sans que les crédits ainsi assumés au-delà de douze (12) constituent une réserve conformément au paragraphe 1. Une somme de 5 000\$ est alors versée pour chaque tranche de trois (3) crédits dans un fonds de recherche-créditation (Fonds C) ou une somme de six mille dollars (6 000\$) dans un fonds de bourses étudiantes. Le solde maximal de ces fonds ne peut excéder 20 000\$.

Si vous choisissez d'aménager vos activités d'enseignement pour l'année visée, veuillez nous préciser l'option retenue.

### **Autres activités d'enseignement**

## RECHERCHE OU CRÉATION

---

Conformément aux dispositions de la clause 10.04, « *la recherche et la création comprennent les activités, subventionnées ou non subventionnées, qui contribuent à l'avancement, l'élargissement et l'approfondissement du savoir ainsi qu'à sa diffusion et à son usage novateur; elles incluent la recherche ou la création destinée au développement pédagogique ou réalisée dans le cadre de la Politique institutionnelle des services aux collectivités, ainsi que des travaux divers présentant un caractère d'innovation technologique lié au développement de nouveaux produits et procédés ou à la solution de problèmes techniques.* »

Les activités notamment reconnues à ce titre sont : la conception, l'élaboration, l'établissement, le développement, la direction ou la réalisation d'activités scientifiques; les travaux divers susceptibles d'amorcer la recherche de ces connaissances, incluant les démarches qui y sont liées; l'accomplissement de travaux de recherche ou de création sous différentes formes; la production et la critique scientifique, la création et la critique littéraire ou artistique; la diffusion des connaissances acquises; la direction de congrès, colloques, etc, susceptibles de faire avancer la diffusion des connaissances; la participation à des programmes de recherche d'autres universités; l'encadrement d'une équipe réalisant des travaux de recherche ou de création; la réalisation d'activités de recherche ou de création et la diffusion de ces travaux dans le cadre de la Politique institutionnelle des services aux collectivités; toute autre démarche structurée de création, de conception, d'exécution et de diffusion contribuant à l'avancement des arts, des lettres et des sciences.

Veillez préciser l'ensemble de vos activités de recherche ou création.

## SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

---

Conformément aux dispositions de la clause 10.05, le service à la collectivité se divise en deux catégories et comprend notamment les activités suivantes :

### **Service à la collectivité à l'intérieur de l'Université**

Tâches de direction ou d'adjoint à la direction (de faculté, de département, de module, d'unité de programme(s), d'école, d'institut, de centre institutionnel de recherche ou de création, de chaire); tâches de participation à un comité exécutif, aux activités organisées ou prescrites par les facultés, les modules, les unités de programmes, les comités de programmes; participation aux travaux des organismes de l'Université, à des activités de formation en pédagogie universitaire et aux activités syndicales.

### **Service à la collectivité à l'extérieur de l'Université**

Tâches de participation aux travaux des organismes de l'Université du Québec; participation à des activités en dehors de l'Université du Québec, mais reliées à la fonction de professeure, professeur.

## VACANCES ANNUELLES

---

Conformément à la clause 10.14, veuillez indiquer votre période de vacances annuelles :

## DÉCLARATION

### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXTÉRIEURES RÉMUNÉRÉES

La clause 18.01 stipule que « *La responsabilité première de la professeure, du professeur, qui découle de son lien d'emploi avec l'Université, est d'exercer pleinement sa fonction universitaire et d'assumer la tâche normale décrite à l'article 10.*

*Les activités professionnelles extérieures doivent être reliées au domaine de compétence de la professeure, du professeur et favoriser l'amélioration et l'enrichissement des fonctions d'enseignement, de recherche ou de création et de service à la collectivité.*

*Dans le cadre des activités professionnelles extérieures, les rapports contractuels noués par la professeure, le professeur avec des individus, des groupes ou des organismes doivent respecter la nature et le rôle spécifiques de l'Université comme institution publique.*

*L'Université permet à une professeure, un professeur de s'engager dans des activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées à la condition qu'elle, il obtienne l'accord de son assemblée départementale lors de l'approbation de son plan de travail annuel (clause 10.14) et que ces activités ne soient pas en compétition directe avec les activités de l'Université. »*

La clause 10.14 stipule que « *Dans un document distinct, conformément à la clause 18.01, la professeure, le professeur doit également déclarer à son assemblée départementale les activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées qu'elle, qu'il exerce ou entend exercer au cours de l'année. Il doit également préciser le temps qu'elle, qu'il doit normalement y consacrer (clause 18.01).* »

Prévoyez-vous exercer des activités professionnelles extérieures au cours de la prochaine année?

OUI \_\_\_\_\_

NON \_\_\_\_\_

Si oui, veuillez indiquer la nature de vos activités professionnelles extérieures et le nombre d'heures par semaine que vous entendez y consacrer.

**NATURE et NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE :**

---

**Toute modification à cette déclaration, visant en cours d'année l'ajout d'activités professionnelles extérieures régulières et rémunérées, doit être approuvée par l'assemblée départementale.**

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

## **Évaluation de l'enseignement**

Aux pages suivantes est annexée la seule évaluation de l'enseignement complétée pour la période évaluée, soit pour le cours EDM-4433 à la session d'automne 2011 (Annexe 4)

# Évaluation de l'enseignement

## Rapport individuel de l'évaluation de l'enseignement

[Quitter](#)

UQAM

Retour



**Unité de programme responsable :** A=0704 - Unité de programmes de premier cycle en communication (médias)

**Questionnaire :** 52**Section :** 1**Trimestre :** 20113[Consulter la fiche de variables contextuelles](#)**Cours-groupe :** EDM4433-050**Inscrits :** 23**Enseignant :** ROYJOM Roy, Jean-Hugues**Répondants :** 61%

Questions	NR	Abs.	1	2	3	4	% d'accord	Moy.	E.T.
<b>Organisation et clarté</b>								<b>3,93</b>	
1. Le plan de cours a été expliqué clairement.	14	0 (0%)	0	0	2	12	100%	3,86	0,35
2. La matière vue au cours correspond à celle décrite dans le plan de cours.	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%	3,93	0,26
3. L'entente d'évaluation a été respectée.	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%	3,93	0,26
4. L'enseignant-e est disponible, aux heures convenues, pour répondre aux questions des étudiants-es. (Ne répondez que si vous avez tenté de joindre cet-te enseignant-e).	11	3 (21%)	0	0	0	11	100%	4	0
5. L'approche pédagogique permet de bien comprendre la matière.	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%	3,93	0,26
<b>Intérêt démontré</b>								<b>3,93</b>	
7. L'enseignant-e manifeste de l'intérêt pour le projet ou la démarche de l'étudiant-e.	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%	3,93	0,26
8. L'enseignant-e effectue adéquatement sa tâche d'encadrement.	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%	3,93	0,26
<b>Interaction auprès des étudiantes et des étudiants</b>								<b>3,86</b>	
11. L'enseignant-e sait proposer des solutions adéquates aux problèmes rencontrés.	14	0 (0%)	0	1	0	13	93%	3,86	0,52
<b>Habiletés pédagogiques</b>								<b>3,93</b>	
9. Les réponses de l'enseignant-e aux questions des étudiants-es facilitent la compréhension de situations vécues en atelier.	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%	3,93	0,26
10. L'enseignant-e sait faire les liens entre la formation acquise de l'étudiant-e et l'application pratique	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%	3,93	0,26

en atelier.																			
<b>Évaluation des apprentissages et rétroaction</b>																		<b>3,93</b>	
6.	Les travaux demandés sont pertinents en regard des habiletés à acquérir.	14	0 (0%)	0	0	0	14	100%										4	0
12.	Pour les travaux demandés, les directives sont énoncées clairement.	14	0 (0%)	0	0	1	13	100%										3,93	0,26
13.	Les commentaires de l'enseignant-e sur la démarche ou le projet de l'étudiant-e en atelier l'aident à progresser.	14	0 (0%)	0	0	2	12	100%										3,86	0,35

Indiquez ici tout commentaire que vous jugez utile sur la prestation de l'enseignante ou de l'enseignant et toute suggestion permettant d'améliorer celle-ci.

*Commentaire 1*

Le cours nous permet de mettre en pratiques la théorie vue lors du premier cours, toutefois, il faudrait revoir le plan de cours, car il n'est pas aussi clair dans les explications de travaux.

*Commentaire 2*

Jean-Hugues Roy est l'un des meilleurs pédagogues que j'ai eu à avoir comme enseignant durant toute la durée de mon baccalauréat. Il sait rendre toute matière intéressante et utile et plonger l'étudiant dans un milieu réaliste par rapport à notre futur emploi.

*Commentaire 3*

Merci de nous transmettre votre passion. Vous êtes toujours là pour répondre aux questions, aux appels et pour résoudre les milliers de problèmes. Le cours est excellent avec la nouvelle formule en «une journée» qui nous pousse à nous débrouiller, à foncer et à entrer dans les vrais défis du journalisme! On est heureux de constater que nous sommes capable de le faire!

*Commentaire 4*

Jean-Hughes amène une belle énergie dans la classe. Sa passion pour le journalisme est contagieuse! L'école des médias a un excellent professeur dans ses rangs.

*Commentaire 5*

Bon cours, très bien construit! L'enseignant est qualifié pour dispenser ce type de cours. Seule critique envers le mode d'évaluation: je ne crois pas que le fait de pénaliser un étudiant lorsque l'enseignant lui offre son aide soit une bonne chose. C'est dénigrer la valeur du travail d'équipe (dans une salle de presse sans ce cas-ci) alors qu'on devrait plutôt être encouragés à échanger entre nous et à aller chercher de l'aide au besoin.

*Commentaire 6*

Les vendredis étaient chargés, mais Ô combien instructifs! Ce cours est, selon moi, l'une des meilleures façons d'imaginer le travail réel d'un journaliste télé. La méthode de travail permettait de vivre l'expérience et le stress d'une production journalistique télévisuelle quotidienne tout en gardant une approche constructive. Le fait de revenir, en classe, sur les reportages après leur remise apportait la touche de recul qui permettait de s'améliorer à chaque fois. L'enseignant avait un esprit critique et prenait le temps de donner ses commentaires à chaque équipe: on sent qu'il a à coeur notre réussite et notre amélioration.

*Commentaire 7*

Il donne toujours des commentaires très constructifs qui aide l'étudiant dans son apprentissage. Il est toujours là pour apporter son aide et conseiller les étudiants. Il a une très bonne pédagogie et il connaît très bien le domaine qu'il enseigne.

*Commentaire 8*

Vraiment disponible pour ses élèves, c'est très apprécié. Par contre, on aurait aimé savoir que l'on perdait des points quand le professeur nous aide à trouver un intervenant...

*Commentaire 9*

Enseignant dynamique, intéressant et intéressé. La forme du cours est pertinente et la charge de travail est adapté à la session à laquelle le cours est donné. Commentaires pertinents et constructifs qui permettent d'avancer dans la démarche d'apprentissage.

LÉGENDE: NR: Nombre de répondants ABS: Abstention 1: FORTEMENT EN  
DÉSACCORD 2: PLUTÔT EN DÉSACCORD 3: PLUTÔT D'ACCORD 4: FORTEMENT

D'ACCORD Moy: Moyenne E.T.: Écart-type

LORSQUE LE NOMBRE DE RÉPONDANTS EST INFÉRIEUR À 5, LES RÉSULTATS D'ÉVALUATION SONT REMPLACÉS PAR LE SIGNE \*. DE MÊME, SI LE POURCENTAGE D'ABSTENTION À UN ÉNONCÉ EST DE 50% ET PLUS, LA MOYENNE ET L'ÉCART-TYPE SERONT REMPLACÉS PAR LE SIGNE \*.